

L'édito



Le SYMEVAD a été créé en 2007 pour engager une profonde mutation de la valorisation et du recyclage des déchets ménagers. Cette 1ère édition du « SYMEVAD INFO » vise avant tout à vous informer et à vous sensibiliser, élus et partenaires du syndicat, de l'activité très riche qui concerne cette mutation et les ambitieux projets qui en découlent. Au premier rang de ceux-ci, se trouve le Programme Local de Prévention qui doit permettre de réduire sensiblement la production des déchets ménagers. Chacun d'entre nous aura un rôle particulièrement important à jouer en se faisant le relais quotidien de la lutte contre le gaspillage et le porte parole de la valorisation et du recyclage. Vous souhaitant bonne lecture.

Martial VANDEWOESTYNE,
Président du SYMEVAD

Chiffres clés en 2009 (en tonnes)

216 000 tonnes de déchets à traiter

- Emballages : 33 000 t
- Végétaux : 38 600 t
- Encombrants : 24 000 t
- Ordures ménagères : 88 000 t
- Autres (Déchèteries) : 32 400 t

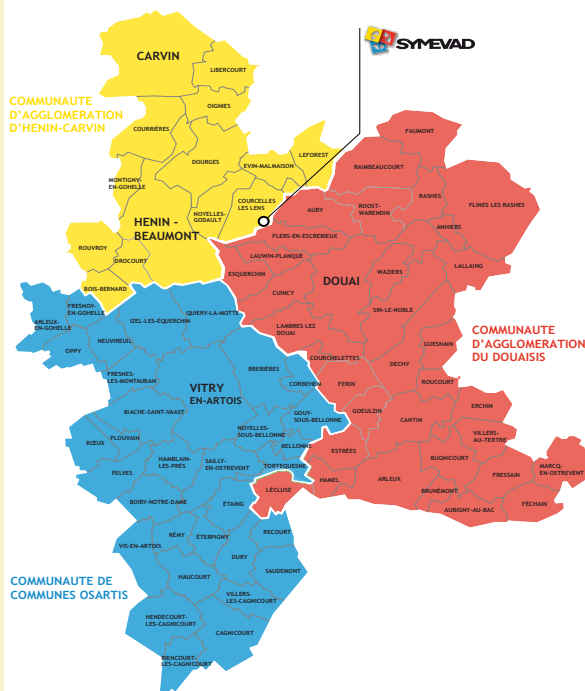
Créé depuis le 1er janvier 07, le SYMEVAD (SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets) regroupe les Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et la Communauté de Communes OSARTIS. Ces dernières conservent toutefois l'organisation des collectes.

Les missions du SYMEVAD

Le syndicat, fort de 311 500 habitants et 82 communes, aura pour tâche d'organiser et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et moderne de construction de nouveaux équipements de valorisation des déchets tout en mutualisant les coûts pour les agglomérations membres.

Ce regroupement des moyens et des énergies doit permettre au syndicat de mettre en place un dispositif complet et performant visant à une valorisation maximale des déchets tout en intégrant une démarche volontariste au niveau Haute Qualité Environnementale et Développement Durable.

Les agglomérations membres ont également confié au SYMEVAD la conduite de la politique globale de prévention et de réduction de la production de déchets.



Le fonctionnement du SYMEVAD

Les élus

Le Comité Syndical est composé de 23 membres (et 23 suppléants) issus des agglomérations membres en fonction de la population de chaque territoire.

Le Bureau Syndical est composé de 8 membres. Sous la direction du Président, le Comité Syndical prend les décisions principales et fondatrices du SYMEVAD.

Les différentes commissions : Développement des Outils de Traitement, Exploitation, Communication et Prévention.

PREVENTION

QUESTION A M. VANDEWOESTYNE, PRESIDENT DU SYMEVAD

La réduction des déchets figure parmi les priorités du Grenelle de l'environnement.

OBJECTIF :

réduire la quantité de déchets de 7 % en 5 ans

(alors que ceux-ci ont augmenté de 9 % entre 2001 et 2007).

Comment le Symevad va-t-il traduire dans les faits, cette impérieuse nécessité ?

Dès 2007, le Syndicat a rejoint le projet européen REDUCE, avec pour objectif de réaliser une première série d'actions visant la réduction des déchets ménagers. Parmi celles-ci, on peut citer le développement du réemploi, l'opération « Foyers-témoins » ou la promotion du compostage à domicile (3000 composteurs distribués en 2008-2009 – 120 guides composteurs formés).

Fort de cette expérience, le SYMEVAD a souhaité accentuer cette démarche et a signé en décembre dernier, avec le Préfet et l'ADEME, l'un des premiers Programmes Locaux de Prévention en France.

Ainsi, le Syndicat s'engage à mener un véritable plan de bataille sur 5 ans, en partenariat étroit avec les

communes et les intercommunalités ainsi que les structures associatives concernées de son territoire. Ce programme vise notamment à réduire la quantité de déchets d'au moins 7 % en 5 ans (alors que ceux-ci ont augmenté de 9 % entre 2001 et 2007).

Pour cela, de nouvelles actions seront développées (stop pub, réduction des déchets dangereux, tarification incitative), tout en accentuant celles initiées dans le programme européen REDUCE (compostage à domicile, réemploi, sensibilisation à l'éco-consommation, réduction des déchets des administrations).

La mise en place de ces actions de sensibilisation sera aidée financièrement par l'ADEME, à la condition expresse de tenir les engagements de réduction.

Tout savoir sur le PLP ?

1. Le PLP est un programme local de Prévention.
2. Le PLP est financé par l'ADEME si l'objectif est atteint (-7 % en 5 ans).
3. Le PLP permettra au SYMEVAD de mettre en oeuvre des actions de prévention.
4. Les objectifs poursuivis sont :

- réduire la quantité de déchets ménagers à traiter et notamment ceux dont la valorisation matière est plus difficile (Ordures Ménagères Résiduelles et encombrants),
- mettre à disposition des citoyens les moyens techniques et méthodologiques pour réduire leurs déchets ménagers (composteurs, stop pub, ressourceries, etc.)
- développer des réseaux en impliquant des relais d'information locaux pour diffuser les bonnes pratiques en terme de prévention,
- responsabiliser les consommateurs et les sensibiliser à une consommation plus durable,
- accompagner les collectivités membres lors de la mise en place d'une tarification incitative.



Le coût annuel de **traitement** des déchets ménagers est d'environ **40 euros par habitant.**

La production de déchets par habitant atteint **700 kg/an.**



Bulletin gratuit

N°ISSN : en attente / Dépôt légal : à parution
Diffusion à 5 000 exemplaires

Directeur de la publication :
Martial VANDEWOESTYNE

Directeur de la rédaction :
Jean-Luc HALLE

Rédacteur en chef : A. HARS

Texte photos et illustrations :
Service communication
du SYMEVAD

Imprimé par :
Graph 1prim, Impim'vert

Imprimé sur papier 100 % recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION

Un contrat de performances signé avec l'ADEME

Le SYMEVAD s'engage dans un programme constituant à la fois une continuité et un approfondissement des actions initiées dans le cadre du projet européen REDUCE, en vue de susciter davantage de comportements permettant de réduire la production de déchets.

Le 14 décembre 2009, l'ADEME et le SYMEVAD ont signé un accord-cadre sur 5 ans. D'un côté, le SYMEVAD s'engage à réduire de 7 % la quan-

tité de déchets produits, de l'autre, l'ADEME s'engage à financer les actions mises en oeuvre.

Parmi les nombreuses actions qui y seront développées sur ces 5 ans, nous pouvons citer, par exemple :

- la promotion du compostage à domicile (10 000 foyers équipés d'ici 2012),
- la sensibilisation des consommateurs aux achats éco-responsables,
- la promotion d'un autocollant

"STOP-PUBLICITE" sur les boîtes aux lettres des habitants.

Les actions réalisées dans le cadre de ces thématiques doivent permettre d'impliquer largement les usagers (particuliers, administrations et professionnels) à travers différents types de publics (habitants, scolaires, consommateurs) et sur différentes filières de gestion des déchets (emballages, fermentescibles, encombrants, etc.).



Signature du PLP

en présence de Jean-Michel BÉRARD, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord
Hervé PIGNON, Délégué Régional, ADEME
et Martial VANDEWOESTYNE, Président du SYMEVAD

UN EXEMPLE : LA COLLECTE DES PILES USAGÉES

Les Français utilisent chaque année plus de 720 millions de piles et accumulateurs, soit environ 12 piles ou accumulateurs par habitant. Seulement 30 % sont triés et recyclés, le reste rejoint encore les poubelles d'ordures ménagères.

Fort de ce constat, depuis cet été, le SYMEVAD promet auprès des 82 communes du territoire, l'installation de bornes de récupération des piles et accumulateurs usagés.

Plus de 60 communes du SYMEVAD ont d'ores et déjà adhéré à la démarche. Elles ont pu s'engager et signer une convention avec SCRELEC (Eco-organisme

à but non lucratif qui assure depuis près de 10 ans, la collecte, partout en France, et le recyclage des piles et accumulateurs usagés).

Concrètement, les communes peuvent se voir doter gratuitement d'équipements de collecte des piles et d'outils de communication (affiches, dépliants, film...)

60 communes du SYMEVAD ont choisi d'installer des containers à piles dans les bâtiments municipaux pour faciliter la récupération des piles.

Elles installent le matériel dans les locaux administratifs recevant du public (mairie, MJC, bibliothèques, écoles...) facilitant ainsi le geste de tri pour l'habitant qui bénéficie de points de

collecte de proximité pour évacuer ses stocks de piles. Ensuite, la société SCRELEC se charge de collecter gratuitement les piles ainsi regroupées et procède à leur recyclage.

Trier ses piles, c'est bien, utiliser des piles rechargeables, c'est mieux !

Savez-vous qu'une pile peut être rechargée 1 000 fois, c'est économiquement plus rentable et cela produit beaucoup moins de déchets.



Retrouvez sur www.symeivad.org, les communes participant à cette opération.



ZOOM SUR LE COMPOSTAGE A DOMICILE

Saviez-vous que près de la moitié du contenu de vos poubelles est constituée de déchets organiques ?

Le compostage à domicile permet de recycler les déchets organiques provenant de sa cuisine et de son jardin, ce qui limite de manière très importante la quantité d'ordures ménagères à collecter, puis à envoyer en décharge ou à l'incinération.

Pour diffuser cette bonne pratique, le SYMEVAD forme des guides-composteurs dans chacune des communes volontaires. Ces habitants, en tant que bénévoles, ont pour mission de sensibiliser et d'aider leur voisinage à réduire les quantités de déchets organiques par les techniques du compostage.

De 2007 à 2009, cette action a été menée dans 30 communes (3 000 composteurs distribués). En 2010, 15 nouvelles communes sont concernées par l'opération.

Les habitants sont d'ores et déjà invités à des réunions publiques d'information (cf agenda ci-dessous), et des composteurs seront mis à leur disposition gratuitement.

L'expérience sera élargie progressivement aux 82 communes du SYMEVAD d'ici fin 2011 (objectif de 10 000 composteurs distribués).



AGENDA

Toutes les dates de réunions publiques pour faire du compostage à domicile sont sur le site Internet : www.symevad.org

Cette réunion vous permettra de tout savoir :
Comment obtenir gratuitement un composteur ?
Comment mettre en place son composteur ?
Comment faire du compost de bonne qualité ?



- Stands d'animations -

--> **Lycée agricole de Wagnonville** : jeudi 1^{er} et vendredi 2 avril de 10h à 20h, stand sur les achats responsables et le compostage à domicile.

--> **Semaine du développement durable à Lambres-Lez-Douai** : mardi 6 avril, stand sur les achats responsables. Mercredi 7 et jeudi 8 avril, animations (pour les enfants de 3 à 16 ans).

--> **Foire à Lécluse** : dimanche 25 avril de 8h à 19h, stand sur le compostage à domicile.

- Réunions publiques COMPOSTAGE -

AVRIL

--> **Waziers** : jeudi 1^{er} avril à 18h30 - salle des fêtes en mairie. *Inscription sur le site Internet du symevad : www.symevad.org (Formulaire à remplir)*

--> **Hénin-Beaumont** : lundi 19 avril à 18h - Salle des fêtes

(Place Jean Jaurès). *Inscription obligatoire au service Environnement (39 rue Elie Gruyelle - Tél : 03 21 08 88 68)*

--> **Rouvroy** : jeudi 22 avril à 18h30 - Salle des fêtes Michel Dumont (Rue Charles de Gaulle). *Inscription obligatoire en mairie.*

--> **Dury** : jeudi 29 avril à 19h - Salle des fêtes.

MAI

--> **Erchin, Bugnicourt, Marcq et Villers** : mercredi 5 mai à 18h - Salle polyvalente à Erchin. *Inscription obligatoire en mairie.*

--> **Courrières** : jeudi 20 mai à 18h30 - Salle de l'harmonie (place Jean Tailliez). *Inscription obligatoire en mairie avant le 30 avril.*

--> **Estrées et Hamel** : mardi 25 mai 2010 à 18h00 à la Salle des Fêtes à Estrées. *Inscription obligatoire en mairie.*

--> **Lambres-Lez-Douai** : mercredi 26 mai 2010 à 18h30 à la Salle des Fêtes Jules Fromont. *Inscription obligatoire en mairie ou sur leur site Internet.*

Le SYMEVAD se situe au 3 rue Jules Ferry à Courcelles-Les-Lens.

Adresse postale : BP 70 071 - 62 252 Hénin-Beaumont Cedex

Téléphone : 03 21 74 35 99 - Fax : 03 21 74 35 23

www.symevad.org